



## AVIS

**OBJET:** Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la limitation d'accès aux véhicules de plus de 3.5t dans l'avenue Saint-Job

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 28 mai 2024, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la limitation d'accès aux véhicules de plus de 3.5 tonnes dans l'avenue Saint-Job.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville [www.wavre.be](http://www.wavre.be).

Wavre, le 3 juin 2024

La Directrice générale,

  
Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

  
Anne MASSON